



Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Montpellier, le
11 juillet 2016

Le Conseil de bassin viticole « Languedoc-Roussillon » s'est réuni le 11 juillet 2016

Pascal MAILHOS, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées a réuni, pour la première fois le conseil de bassin viticole « Languedoc-Roussillon », en présence de Carole DELGA, présidente du Conseil régional.

Tous les représentants professionnels de la filière viticole étaient présents et le préfet a souligné l'importance de cette filière pour l'économie régionale qui contribue à faire de la nouvelle région le leader mondial, en termes de surfaces viticoles, d'emplois, d'exportation de vins et de production de vins biologiques.

Contacts Presse

DRAAF LRMP
Anne BERNACHON
☎ 05.61.10.61.12

Sophie LESAFFRE
☎ 06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU
☎ 06.85.80.22.14
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

Le bassin viticole « Languedoc-Roussillon » est au premier rang pour la production de vins rosés avec 2,3 millions d'hectolitres. C'est également le 1^{er} vignoble en volume et en rotation dans les linéaires de la distribution avec 361,8 millions de cols vendus. Enfin, ce bassin affiche ses belles performances internationales avec 3,355 millions d'hectolitres commercialisés à l'export, ce qui le place également au 1^{er} rang.

Le conseil de bassin confirme les enjeux européens, nationaux ou régionaux auxquels est confrontée la viticulture :

- le maintien d'une organisation commune du marché viti-vinicole structurante dans la Politique Agricole Commune après 2018,
- le renouvellement des générations de viticulteurs et l'installation des jeunes, la préservation du foncier agricole,
- la promotion de la notoriété et de l'image des vins du bassin,
- le renforcement de l'organisation économique notamment par le développement de la contractualisation entre opérateurs de la filière.
- La gestion de la ressource en eau, l'innovation et la diffusion des résultats de recherche font partie des enjeux plus transversaux à l'agriculture régionale, qui concernent également la filière viticole.

Le préfet et la présidente du Conseil régional ont assuré la profession viticole de la mobilisation et de l'accompagnement des pouvoirs publics pour répondre à ces défis. Ils invitent la filière à poursuivre la structuration de l'organisation interprofessionnelle afin de renforcer la création de valeur.

Un contexte économique toujours favorable pour la viticulture

La récolte 2015 était légèrement au-dessus de la moyenne décennale. La viticulture de ce bassin connaît une conjoncture favorable pour cette campagne avec un bon

*Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de presse
à l'adresse suivante :*

<http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.gouv.fr/communiques>



<https://twitter.com/PrefetLRMP>

<http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.gouv.fr/>

page 1/2

niveau d'activité commerciale et des stocks faibles.

L'offre est très diversifiée, avec des vins majoritairement placés sous signes officiels de qualité, des vins de cépage, de territoire et de terroir. Elle s'adapte à une demande des marchés en progression pour les vins de ce bassin.

Le nouveau dispositif de gestion du potentiel viticole est mis en œuvre de façon satisfaisante, dans le cadre de l'OCM viti-vinicole

La réforme des droits de plantation mise en œuvre pour la première fois, pour cette campagne, a donné lieu à une demande élevée de 7 000 hectares de demandes d'autorisation de plantation dont 532 hectares de plantations nouvelles, ce qui confirme le maintien de la dynamique de renouvellement du vignoble.

Des investissements soutenus dans le vignoble et dans les chais, au travers de l'OCM viti-vinicole, pour la campagne 2015/2016

Les entreprises viticoles du bassin poursuivent leurs efforts d'investissement dans le vignoble et dans les chais. Le plan triennal a permis la replantation de 20 000 hectares de vignoble restructuré. Les engagements du plan collectif de restructuration du vignoble 2015/2018 s'élèvent à 9 400 hectares sensiblement équivalent au précédent plan triennal. 349 dossiers d'investissement des entreprises ont été retenus pour un montant de 27,8 millions d'euros d'aide publique.

Une mobilisation sans faille contre le dépérissement du vignoble

Le plan national pour lutter contre le dépérissement du vignoble a été présenté au cours du conseil de bassin. La profession a exprimé son engagement dans ce combat et insisté pour que la recherche mobilise tous les moyens disponibles afin d'apporter les solutions pérennes et rapides indispensables à la viticulture.

La profession viticole prend des engagements pour une viticulture durable

Le préfet de région a mobilisé la profession viticole afin qu'elle s'engage dans la promotion d'une viticulture durable, en réponse aux attentes sociétales. Les chambres d'agriculture et les interprofessions viticoles régionales ont répondu favorablement à cette attente et proposent un plan d'action, notamment pour maîtriser et réduire l'usage des phytosanitaires.